



**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 13 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 6 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 100 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 45 représentants 65 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 65 représentants 104 voix

Délibération n°CS2024/08

OBJET : Elections des représentants des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges au bureau syndical

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie MARCHE Emilie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne
FAURE Nathalie

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BREYTON Stéphanie	GUSMEROLI Stéphane
CHASSAGNON Guillaume	LALINDE Catherine
CHAVAND Christelle	MERLE Alain
CLOUZEAU Dominique	MICHALLET Bernard
DELPHIN Jean-Luc	MONIN Michelle
DELPHIN Maurice	MOREL Véronique
ESCARON Dominique	PIEUCHOT Ghislaine
EYMERY Clémentine	PUTOT Éric
	RUBIER Éric

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur	LAVAL Sylvain
BOUZON Elodie	PICARD Christian
DUPERCHY Pierre	POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel
DUPRAZ Fabien	ROBIN Grégory
EGO Catherine	SECO Marc
FASOLA Frédéric	USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri
GARCIA Muriel	VANPRAET Daphné
GUILLEMAT Serge	



7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BASSET Michel
DEPINOIS Marc
MOLLIERE Denis

PICHON MARTIN Bertrand
ZUCCHERO Pascal

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

CHAIX Sandrine à BERANGER Nathalie
LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie
MONTORO Marie Pierre

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur

BONNARDON Pierre à GERIN Anne

5^{ème} collège – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

DEVAUTON Thierry à GUSMEROLI Stéphane
DUPRAZ Marc à ESCARON Dominique
LABRUDE Evelyne à CLOUZEAU Dominique
MAILLOT Isabelle à MERLE Alain
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane
BALZER Armelle
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BILLARD Cécile

CHAMPROND Nicolas
GAUTIER Marc
GROS BONNIVARD Patrice
MARCHAIS Marie-Lise
MOUGIN Nicolas
SEBBAR Nathalie
SEMANAZ Géraud

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric à ESCARON Dominique
BOCHATON Brigitte à GUIGUE Gilbert
BURDET Gérard à LAVAL Sylvain
DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
DUMAS Isabelle à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
LAMBERT Hervé à EGO Catherine
REY René à GUIGUE Gilbert

BOITEZ Rodolphe
COURTOIS Gilbert
GAUCHON Sandrine
SUCHERE Séverine

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BAZIN Jean-Jacques à GUILLEMAT Serge



OBJET : Elections des représentants des 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges au bureau syndical

La composition du bureau syndical est définie par l'article 8 des statuts.

Le bureau syndical est composé de 31 membres élus par les collèges suivants :

- . 1^{er} collège : les délégués désignés par la Région élisent 3 représentants ayant chacun 6 voix délibératives,
- . 2^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de l'Isère élisent 3 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 3^{ème} collège : les délégués désignés par le Conseil Départemental de la Savoie élisent 2 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 4^{ème} collège : les délégués désignés par les villes portes sont les 3 représentants des villes portes et portent chacun une voix délibérative,
- . 5^{ème} collège : les délégués élus par les communes « Centre » élisent 10 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 6^{ème} collège : les délégués élus par les communes « Piémont » élisent 6 représentants ayant chacun une voix délibérative,
- . 7^{ème} collège : les délégués élus par les intercommunalités élisent 4 représentants ayant chacun une voix délibérative.

L'article 9 des statuts précise que « Le Président, élu par le Comité Syndical est membre de droit du bureau syndical qu'il préside. Aussi le collège dont il est issu ne pourra en aucun cas compter plus de représentants au bureau que le nombre prévu dans les présents statuts ».

RAPPEL DU MODE DE SCRUTIN

Chaque collège (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} collèges) procède à la désignation de son ou ses représentant(s) au Bureau Syndical, par vote à bulletin secret.

Le nombre d'inscrits et de votants s'apprécie collège par collège.

Pour être élu, il faut obtenir :

- aux 2 premiers tours, la majorité absolue
- au 3^o tour, la majorité relative ; en cas d'égalité des suffrages le plus âgé est déclaré élu.

Les majorités absolue et relative s'apprécient par rapport au nombre de suffrages exprimés.

5° COLLEGE : COMMUNES CENTRE Les représentants ont 1 voix chacun

Pour le 5° collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **DIX**.

Cependant, au vu de l'article 9 des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse il est rappelé que « *Le Président élu par le Comité Syndical est membre de droit du bureau syndical qu'il préside, aussi le collège dont il est issu ne pourra en aucun cas compter plus de représentants au bureau que le nombre prévu dans les présents statuts* »

Le collège ne sera donc fondé qu'à élire NEUF représentants au Bureau syndical

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Corine WOLFF

Désignation de deux assesseurs : Sylvène ALLARD, Peggy MALLIER, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Karine BAILLEUX, Emmanuelle VIN, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

BREYTON Stéphanie	Entremont le Vieux
CHAVAND Christelle	St Christophe la Grotte
CLOUZEAU Dominique	Plateau des Petites Roches
DELPHIN Maurice	St Aupre
EYMERY Clémentine	Les Echelles
GUSMEROLI Stéphane	St Pierre de Chartreuse
MICHALLET Bernard	Proveysieux
MONIN Michelle	Miribel les Echelles
MOREL Véronique	St Laurent du Pont

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 34 à 1 voix
 Votants 22 à 1 voix
 Bulletins blancs : 0
 Bulletins nuls : 0
 Exprimés : 22 à 1 voix

Majorité absolue : 12

Résultats du 1^{er} tour :

Ont obtenu :

BREYTON Stéphanie	Entremont le Vieux	22 voix
CHAVAND Christelle	St Christophe la Grotte	22 voix
CLOUZEAU Dominique	Plateau des Petites Roches	22 voix
DELPHIN Maurice	St Aupre	21 voix
EYMERY Clémentine	Les Echelles	22 voix
GUSMEROLI Stéphane	St Pierre de Chartreuse	22 voix
MICHALLET Bernard	Proveysieux	22 voix
MONIN Michelle	Miribel les Echelles	22 voix
MOREL Véronique	St Laurent du Pont	22 voix

Pour le 5^{ème} collège :

BREYTON Stéphanie, CHAVAND Christelle, CLOUZEAU Dominique, DELPHIN Maurice, EYMERY Clémentine, GUSMEROLI Stéphane, MICHALLET Bernard, MONIN Michelle, MOREL Véronique sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

6° COLLEGE : COMMUNES PIEMONT**Les représentants ont 1 voix chacun**

Pour le 6° collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **SIX**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Anne GERIN

Désignation de deux assesseurs : Laure BELMONT, Suzanne FORET, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Sophie ROY, Marion HEZARD, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

BOIX-NEVEU Arthur	Barberaz
BOUZON Elodie	St Nazaire les Eymes
DUPRAZ Fabien	Novalaise
EGO Catherine	Corenc
LAVAL Sylvain	St Martin le Vinoux
POZO Jean-Christophe	St Sulpice

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 38 à 1 voix
 Votants 22 à 1 voix
 Bulletins blancs : 0
 Bulletins nuls : 0
 Exprimés : 22 à 1 voix

Majorité absolue : 12

Résultats du 1^{er} tour :

BOIX-NEVEU Arthur	Barberaz	22 voix
BOUZON Elodie	St Nazaire les Eymes	22 voix
DUPRAZ Fabien	Novalaise	22 voix
EGO Catherine	Corenc	22 voix
LAVAL Sylvain	St Martin le Vinoux	22 voix
POZO Jean-Christophe	St Sulpice	22 voix

Pour le 6^{ème} collège :

BOIX-NEVEU Arthur, BOUZON Elodie, DUPRAZ Fabien, EGO Catherine, LAVAL Sylvain, POZO Jean-Christophe sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

7[°] COLLEGE : INTERCOMMUNALITES

Les représentants ont 1 voix chacun

Pour le 7[°] collège le nombre de sièges à pourvoir au Bureau syndical est de **QUATRE**.

Déroulement des opérations de vote :

Ont été désignés pour la tenue du bureau de vote :

Président du bureau de vote : Nathalie BERANGER

Désignation de deux assesseurs : Mathieu GAVEND , Déborah BARTHELET, agents du Parc

Désignation de deux scrutateurs : Laurent FILLON, Gaëtan PASCAL, agents du Parc

Déclaration de candidatures :

BASSET Michel	Le Grésivaudan
DEPINOIS Marc	Grenoble Alpes Métropole
MOLLIERE Denis	Pays Voironnais
PICHON-MARTIN Bertrand	Cœur de Chartreuse
ZUCCHERO Pascal	CC Lac d'Aiguebelette

1^{ER} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 7 à 1 voix
 Votants 6 à 1 voix
 Bulletins blancs : 0
 Bulletins nuls : 0
 Exprimés : 6 à 1 voix

Majorité absolue : 4

Résultats du 1^{er} tour :

BASSET Michel	Le Grésivaudan	4 voix
DEPINOIS Marc	Grenoble Alpes Métropole	5 voix
MOLLIERE Denis	Pays Voironnais	4 voix
PICHON-MARTIN Bertrand	Cœur de Chartreuse	6 voix
ZUCCHERO Pascal	CC Lac d'Aiguebelette	5 voix

Pour le 7^{ème} collège :

DEPINOIS Marc, PICHON-MARTIN Bertrand et ZUCCHERO Pascal sont déclarés élus au sein du Bureau syndical, au premier tour, à la majorité absolue.

Soit TROIS représentants – il y a lieu de procéder à un deuxième tour pour UN représentant.

2^{EME} TOUR : majorité absolue requise

Inscrits 7 à 1 voix
Votants 6 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 6 à 1 voix

Majorité absolue : 4

Résultats du 2^{eme} tour :

BASSET Michel	Le Grésivaudan	3 voix
MOLLIERE Denis	Pays Voironnais	3 voix

Il y a lieu de procéder à un troisième tour.

3^{EME} TOUR : majorité relative

Inscrits 7 à 1 voix
Votants 6 à 1 voix
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Exprimés : 6 à 1 voix

Résultats du 3^{eme} tour :

BASSET Michel	Le Grésivaudan	2 voix
MOLLIERE Denis	Pays Voironnais	4 voix

Pour le 7^{eme} collège :

MOLLIERE Denis est déclaré élu au sein du Bureau syndical, au troisième tour, à la majorité relative.

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2024
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **15 MARS 2024**

